

1 –
IDENTIFICATION
DU PRODUIT ET DE
LA SOCIETE #1.1 Identificateur de produit :**TALISMA EC**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :

- Utilisation conseillée : Insecticide concentré émulsionnable, pour le traitement des grains stockés (uniquement blé, avoine, orge, seigle et riz) et des locaux.

Produit phytopharmaceutique à usage professionnel.

AMM n° 2110152 (Arysta) délivrée en 2011.

Produit distribué en France par **SOJAM** (Voir cadre ci-dessus).

- Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

- Fournisseur : **SOJAM** (Voir cadre ci-dessus)

Email : s.laboratoire@la-cgi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59

Autres numéros d'urgence : En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison puis signaler les symptômes au réseau « Phyt'attitude », n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

2 - IDENTIFICATION
DES DANGERS #2.1 Classification du mélange :**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Acute Tox. 4 (Oral) H302

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2 Eléments d'étiquetage :**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]****Attention**

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 – Eviter de respirer les brouillards.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P303+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur ou dans une installation d'élimination des déchets agréée.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS #	<p>SP1- Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.</p> <p><u>2.3 Autres dangers :</u> PBT : N/A vPvB : N/A Voir section 16</p>												
3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS #	<p><u>3.2 Mélanges :</u></p> <table border="1" data-bbox="293 510 1433 1151"> <thead> <tr> <th>Nom substance / Identification</th> <th>Classement de la substance</th> <th>% m/m</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(2-methoxymethylethoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires et une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, BG, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IT, LT, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE) (n° CAS) 34590-94-8 (Numéro CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60</td> <td>Non classé</td> <td>50 - 60</td> </tr> <tr> <td>Piperonyl butoxide (n° CAS) 51-03-6 (Numéro CE) 200-076-7 (N° REACH) 01-2119537431-46</td> <td>Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410</td> <td>21 - 24</td> </tr> <tr> <td>cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 (n° CAS) 52315-07-8 (Numéro CE) 257-842-9 (Numéro index) 607-421-00-4</td> <td>Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)</td> <td>7.1 - 8.5</td> </tr> </tbody> </table> <p>Texte complet des phrases H: voir section 16</p>	Nom substance / Identification	Classement de la substance	% m/m	(2-methoxymethylethoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires et une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, BG, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IT, LT, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE) (n° CAS) 34590-94-8 (Numéro CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	Non classé	50 - 60	Piperonyl butoxide (n° CAS) 51-03-6 (Numéro CE) 200-076-7 (N° REACH) 01-2119537431-46	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	21 - 24	cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 (n° CAS) 52315-07-8 (Numéro CE) 257-842-9 (Numéro index) 607-421-00-4	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	7.1 - 8.5
Nom substance / Identification	Classement de la substance	% m/m											
(2-methoxymethylethoxy)propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires et une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (AT, BE, BG, CZ, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IT, LT, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE) (n° CAS) 34590-94-8 (Numéro CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	Non classé	50 - 60											
Piperonyl butoxide (n° CAS) 51-03-6 (Numéro CE) 200-076-7 (N° REACH) 01-2119537431-46	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	21 - 24											
cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 (n° CAS) 52315-07-8 (Numéro CE) 257-842-9 (Numéro index) 607-421-00-4	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	7.1 - 8.5											
4 - PREMIERS SECOURS #	<p><u>4.1 Description des premiers secours :</u> LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE. NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p><u>Premiers soins après inhalation</u> : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.</p> <p><u>Premiers soins après contact avec la peau</u> : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p><u>Premiers soins après contact oculaire</u> : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p><u>Premiers soins après ingestion</u> : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.</p> <p><u>Numéro d'appel des secours médicalisés</u> : 15 ; 18 ; 112</p> <p><u>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :</u> Pas d'informations complémentaires disponibles.</p>												

4 - PREMIERS SECOURS #	<p><u>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :</u> Traitement symptomatique. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).</p>
5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE #	<p><u>5.1 Moyens d'extinction :</u> Moyens d'extinction conseillés : Mousse AFFF, poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO₂), Brouillard d'eau. Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau à grand débit</p> <p><u>5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :</u> Produit non inflammable.</p> <p><u>5.3 Conseils aux pompiers :</u> Mesures de précaution contre l'incendie : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Instructions de lutte contre l'incendie : Evacuer et restreindre l'accès. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Protection en cas d'incendie : Porter un vêtement de protection approprié. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts, ou les cours d'eau.</p>
6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL #	<p><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> <u>Mesures générales :</u> Nettoyer les fuites ou pertes même mineures, si possible, sans prendre de risques inutiles. Pour les non-secouristes Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Procédures d'urgence : Faire évacuer la zone dangereuse. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Consulter un expert. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Pour les secouristes Equipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.</p> <p><u>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :</u> Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.</p> <p><u>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :</u> Pour la rétention : Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes. Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Autres informations : Eviter de répandre le produit car il pourrait provoquer des glissades accidentelles.</p> <p><u>6.4 Références à d'autres sections :</u> Contrôles de l'exposition/protection individuelle (section 8). Considérations relatives à l'élimination (section 13).</p>

7 - MANIPULATION
ET STOCKAGE #7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

- Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Température de manipulation : Conserver à température ambiante**Mesures d'hygiène :**

- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:**Mesures techniques :** Veiller à une bonne mise à la terre. Utiliser un appareillage antidéflagrant.**Conditions de stockage :** Conserver à l'abri des rayons solaires directs.**Produits incompatibles :** Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.**Lieu de stockage :** Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.**Matériaux d'emballage :** Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Produit phytopharmaceutique à usage professionnel.

AMM n°2110152 (Arysta).

8 - CONTROLE DE
L'EXPOSITION /
PROTECTION
INDIVIDUELLE #8.1 Paramètres de contrôle :

Substance / Identification	VME France	IOELW TWA Europe
(2-méthoxyméthylethoxy)-propanol (34590-94-8)	308 mg/m ³ 50 ppm	308 mg/m ³ 50 ppm (skin)

8.2 Contrôle de l'exposition :**Équipement de protection individuelle :** Gants. Masque à gaz. Lunettes de sécurité.**Protection des mains :** Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants en caoutchouc nitrile. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.**Protection oculaire :** Masque facial. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité**Protection de la peau et du corps :** Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.**Protection des voies respiratoires :** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.**Contrôle de l'exposition de l'environnement :** Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.**Autres informations :** Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

9 - PROPRIETES
PHYSIQUES ET
CHIMIQUES #

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique : Liquide

Apparence : limpide.

Couleur : beige.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 79 °C

Température d'auto-inflammation : 218 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1.014 g/ml

Solubilité (1% dans l'eau) : Emulsion

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 9.76 mm²/s

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

10 - STABILITE ET
REACTIVITE #

10.1 Réactivité : Exposé à la chaleur, peut subir une décomposition libérant des gaz dangereux.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales d'emploi

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales. Pour plus d'informations, se reporter à la section 10 : "Stabilité et Réactivité".

10.4 Conditions à éviter : Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote.

11 - INFORMATIONS
TOXICOLOGIQUES
#

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

TALISMA EC

DL50 orale rat	500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5.21 mg/l/4h

cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 (52315-07-8)

DL50 orale rat	500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	3.28 mg/l/4h

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg

11 - INFORMATIONS
TOXICOLOGIQUES
#

Piperonyl butoxide (51-03-6)	
DL50 orale rat	4570 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5.9 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : OECD 429 (LLNA)
Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 (52315-07-8)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	5 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

TALISMA EC	
Viscosité, cinématique	9.76 mm ² /s

12 - INFORMATIONS
ÉCOLOGIQUES
#12.1 Toxicité

cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 (52315-07-8)	
CL50 poisson 1	0.0028 mg/l (96h; Salmo gairdneri)
CE50 Daphnia 1	0.000004 mg/l
ErC50 (algues)	> 0.1 mg/l (96h; Selenastrum capricornutum)
NOEC chronique poisson	0.00003 mg/l (34d Pimephales promelas)
NOEC chronique crustacé	0.00004 mg/l Daphnia magna

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l (96h pimephales promelas)
CE50 Daphnia 1	> 5000 mg/l (48h daphnia magna)

Piperonyl butoxide (51-03-6)	
CL50 poisson 1	3.94 mg/l (96h Cyprinodon variegatus)
CE50 Daphnia 1	0.51 mg/l (48h Daphnia magna)
ErC50 (algues)	3.89 mg/l (72h Selenastrum capricornutum)

12.2 Persistence et dégradabilité

cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 (52315-07-8)	
Persistence et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

(2-methoxymethylethoxy)propanol (34590-94-8)	
Persistence et dégradabilité	Peut se biodégrader.

Piperonyl butoxide (51-03-6)	
Persistence et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

cyperméthrine cis/trans +/- 40/60 (52315-07-8)	
BCF poissons 1	1204 mg/l (Salmo gairdneri)
Log Pow	5.3 - 5.6 (25°C)

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES #	<table border="1"> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #cccccc;">(2-méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-8)</td> </tr> <tr> <td>Potentiel de bioaccumulation</td> <td>Faible.</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #cccccc;">Piperonyl butoxide (51-03-6)</td> </tr> <tr> <td>Log Pow</td> <td>4.8</td> </tr> </table> <p><i>12.4 Mobilité dans le sol</i></p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #cccccc;">TALISMA EC</td> </tr> <tr> <td>Tension de surface</td> <td>27.2 mN/m</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td colspan="2" style="background-color: #cccccc;">Piperonyl butoxide (51-03-6)</td> </tr> <tr> <td>Ecologie - sol</td> <td>Faible mobilité (sol).</td> </tr> </table> <p><i>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</i> Pas d'informations complémentaires disponibles.</p> <p><i>12.6 Autres effets néfastes</i> Pas d'informations complémentaires disponibles.</p>	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-8)		Potentiel de bioaccumulation	Faible.	Piperonyl butoxide (51-03-6)		Log Pow	4.8	TALISMA EC		Tension de surface	27.2 mN/m	Piperonyl butoxide (51-03-6)		Ecologie - sol	Faible mobilité (sol).
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-8)																	
Potentiel de bioaccumulation	Faible.																
Piperonyl butoxide (51-03-6)																	
Log Pow	4.8																
TALISMA EC																	
Tension de surface	27.2 mN/m																
Piperonyl butoxide (51-03-6)																	
Ecologie - sol	Faible mobilité (sol).																
13- ELIMINATION #	<p><i>13.1 Méthode de traitement des déchets :</i> Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Méthodes de traitement des déchets : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Indications complémentaires : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.</p>																
14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT #	<p><i>14.1 Numéro ONU :</i> UN 3082</p> <p><i>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies :</i> Matière dangereuse du point de vue de l'environnement ; liquide, nsa (cyperméthrine, pipéronyl butoxyde)</p> <p><i>14.3 Classe(s) de danger pour le transport :</i> Classe de danger : 9 CLASSIFICATION ADR : Numéro de danger : 90, code tunnel : E CLASSIFICATION IMDG : Classe de danger : 9, Polluant marin : OUI</p> <p><i>14.4 Groupe d'emballage :</i> Groupe d'emballage : III</p> <p><i>14.5 Dangers pour l'environnement :</i> Mélange dangereux pour l'environnement.</p> <p><i>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :</i> Le transport de ce produit est soumis à la réglementation sur le transport des « produits dangereux ».</p> <p><i>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :</i> Non applicable.</p>																

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES #	<p><u>15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :</u> Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH</p> <p>Classement ICPE : 4510 + 1436</p> <p><u>15.2 Evaluation de la sécurité chimique :</u> Pas d'informations complémentaires disponibles.</p>
16 - AUTRES INFORMATIONS #	<p>Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.</p> <p>Abréviations, acronymes bw = pc = poids corporel ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route. IMDG : International Maritime Dangerous Goods.</p> <p>Références bibliographiques : FDS des principaux constituants</p> <p>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.</p> <p>Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.</p> <p><u>Libellé des phrases H mentionnées en section 3 :</u> Acute Tox. 4 (Inhalation: dust, mist) Toxicité aiguë (inhalation: poussière, brouillard) Catégorie 4 Acute Tox. 4 (Oral) Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie de danger 4 Aquatic Acute 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 Aquatic Chronic 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1 STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H302 Nocif en cas d'ingestion H317 Peut provoquer une allergie cutanée H332 Nocif par inhalation H335 Peut irriter les voies respiratoires H400 Très toxique pour les organismes aquatiques H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement</p>